

ANNEXE 3. PAYS CLASSÉS AU BAS DE LA LISTE SUR L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN, NON REPRIS DANS LA LISTE « LDC »

Pour rappel, les étudiants ressortissants d'un pays repris sur la liste suivante, établie conformément à la décision du Conseil d'administration de l'ARES du 23 mai 2017, sont exemptés des droits d'inscription majorés, mais redevables du minerval.

01. Côte d'Ivoire
 02. Zimbabwe
 03. Papouasie-Nouvelle-Guinée
 04. Cameroun
 05. Nigeria
 06. Syrie
 07. Swaziland
 08. Pakistan
 09. Kenya
 010. Ghana
 011. République du Congo - Brazzaville
-